

DEPARTEMENT DU GERS
COMMUNE DE VIELLA

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE VIELLA**

Nombre de membres du Conseil Municipal
en exercice : 15
qui ont délibéré : 15
Date de la convocation : 20/05/2026

**Séance du 05/06/2026
N° 19 / 2026**

L'an deux mille vingt-six, le vendredi cinq juin à 20 Heures 00, le Conseil Municipal de VIELLA, régulièrement convoqué par courrier en date du 20 mai 2026, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur le Maire, Christophe LANGLADE,

Étaient présents : 13 : Mesdames et Messieurs les Conseillers Municipaux :

Françoise BOURHIS, Cindy CALESTROUPAT, Agnès CLARAC, Estelle COURJAUD, Éveline DU VIAU, Christelle GUILLAUMON, Sophie LAPORTE, Vincent BERDOULET, Nicolas DARZAC, Cédric LABORDE, Michel LAFON, Jean-Michel LAMARQUE, Christophe LANGLADE,

Excusés : 2 : Bastien LANNUSSE, Guillaume LESCLOUPE

Absent : 0 :

Pouvoir : 2 : Bastien LANNUSSE à Jean-Michel LAMARQUE,
Guillaume LESCLOUPE à Christophe LANGLADE

OBJET : Tarifs entrées piscine à compter du 6 juillet 2026 et horaires.

Monsieur le Maire propose à l'Assemblée de maintenir les tarifs des entrées à la piscine municipale de VIELLA pour la saison été 2026, comme suit :

a) Tarifs des tickets par entrée :

- pour les moins de 6 ans (accompagné d'au moins un parent adulte) gratuit
- de 6 à 15 ans 2.00 €
- pour les plus de 15 ans 3,00 €
- pour les non baigneurs 1,00 €

Les tickets d'entrée seront valables à la journée.

b) Tarifs des cartes d'abonnement pour la saison :

- Carte enfant (de 6 à 15 ans) pour 15 entrées 20.00 €
- Carte adulte (+ de 15 ans) pour 15 entrées 35.00 €

c) Tarif préférentiel pour les groupes à partir de 10 personnes par entrée :

- Enfants (de 6 à 15 ans) : 1,50 €
- Adultes (plus de 15 ans) : 2,50 € sauf accompagnants (en nombre réglementaire)

Dans ce cas, le paiement des entrées interviendra à la fin de la période de fréquentation du groupe à la piscine. Sur la base d'un état récapitulatif daté et signé, fourni par le responsable du groupe auprès du Guichet de la piscine, la Mairie de Viella établira une facture. Le versement sera effectué en Trésorerie SGC de MIRANDE au compte de la Commune de VIELLA.

Le découpage des créneaux horaires d'ouverture au public est **10H00 à 12H00 et 15H00 à 19H00.**

ADOPTÉ : à l'unanimité des membres présents

- à -- voix pour
- à 0 voix contre
- à 0 abstention(s)

Fait à VIELLA le 05 juin 2026

Le Maire,
Christophe LANGLADE



Affiché et expédié
en Sous-Préfecture de Mirande
Pour extrait conforme

Le secrétaire de séance,
Jean-Michel LAMARQUE